

## **FRANCOPHONIE ET COOPÉRATION**

### **Un projet français du Centre International d'Informatique Social de Salon en Provence.**

*NDLR : Nous publions ci-après des extraits d'un rapport de Jean Vergnes, directeur du C.I.I.S., sur la coopération en matière de Nouvelles Techniques Educatives. Pour obtenir l'intégralité du texte et pour toutes remarques, s'adresser à l'auteur au C.I.I.S. de Salon de Provence, 89 Bld A. Briand - 13300 Salon.*

#### **A - INTRODUCTION DE L'INFORMATIQUE DANS LES SYSTÈMES EDUCATIFS**

##### **A-1 - La situation actuelle.**

Les technologies de l'information concernent tout ce qui préside au traitement et à la communication de l'information.

Toutes issues du développement des micro-processeurs et de leurs applications informatiques, ces technologies ont évolué ces dernières années d'une façon fulgurante, en efficacité, en convivialité et en coût.

Leur diffusion rapide à l'échelle mondiale permet de penser que leur incidence sur les systèmes éducatifs de tous les pays va induire progressivement des modifications des processus d'apprentissage, une mutation des structures éducatives, l'objectif final étant une amélioration du développement économique, social et culturel.

De nombreux responsables institutionnels le pensent. Les spécialistes sont moins optimistes quant aux délais nécessaires pour que "mutation" et "développement" soient observables, mais, il ne peut être question qu'un système éducatif ignore ces technologies et leurs applications.

Tous les pays développés ou en voie de développement souhaitent rénover les programmes de leur système éducatif afin de laisser à ces technologies, dites "nouvelles", une place significative dans la formation initiale ou permanente, surtout dans ses applications pédagogiques attendues.

Pour tous les pays, un espoir certes, mais aussi une question : COMMENT ?

Il ne doit pas exister un seul pays au monde qui puisse être particulièrement satisfait de ses expériences informatiques souvent dépassées, de ses plans informatiques souvent interrompus, des études techniques et financières de ses projets d'informatique pédagogique toujours insuffisants.

Dans ce contexte, après deux décennies de réunions, de colloques, de querelles de "chapelles", de plans informatiques successifs et d'expériences renouvelées, la FRANCE a une position experte qui peut lui permettre de donner des conseils de sagesse, de faire partager son expérience, d'exporter son savoir-faire, d'encourager la modestie dans tous les projets informatiques, d'éviter les gaspillages financiers trop souvent liés aux expériences informatiques.

## **A-2 - Des actions de coopération informatique**

... De cette réflexion, on peut déduire qu'une action de coopération en informatique pourra se fixer comme objectif :

- 1- De conseiller, en s'appuyant sur l'expérience acquise en FRANCE.
- 2- De favoriser la création de structures de réflexion (commission informatique nationale, structure d'évaluation...).
- 3- D'aider à concevoir un plan informatique national une fois les objectifs généraux définis.
- 4- De participer à l'organisation d'actions de formation de formateurs informatiques, formateurs pouvant avoir (dans une première étape) une mission multiple (conseiller de chefs d'établissement, membre d'une commission informatique nationale de réflexion, formateur d'enseignants, enseignant de Science Informatique, créateur de logiciels pédagogiques, formateur aux usages pédagogiques de l'informatique, ...).
- 5- D'encourager la création de centres nationaux de recherche, d'adaptation, de création, d'évaluation et de diffusion (et d'exportation) de logiciels pédagogiques.
- 6- De présenter régulièrement les applications pédagogiques nouvelles issues des technologies de l'information.

...

### **B-3- La formation de responsables informatique de plusieurs pays ayant des affinités culturelles**

Un pays se sentant concerné par le problème de l'introduction de l'informatique dans son système éducatif n'a pas toujours la possibilité de libérer un grand nombre d'enseignants sélectionnés sur des critères pédagogiques et d'assurer leur formation pour en faire des formateurs.

Une proposition de coopération consiste à créer en FRANCE une structure d'accueil pour un certain nombre de groupes (de 20 à 25 stagiaires-formateurs) provenant de différents pays, structure qui aurait pour mission d'organiser des séjours culturels de formations informatiques.

Cela conduit à la création d'un centre spécialisé dans l'organisation de formation informatique pour stagiaires étrangers, un *CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION INFORMATIQUE*.

Ce centre pourrait être choisi en fonction d'un certain nombre de critères :

- une expérience dans la formation de stagiaires étrangers et dans l'organisation de formations dans des pays étrangers,
- une liaison culturelle avec les organismes intergouvernementaux,
- une réputation acquise sur la qualité des formations déjà réalisées, sur l'efficacité pédagogique des enseignants-animateurs affectés à ce centre, sur le nombre et la variété des systèmes informatiques mis à la disposition des stagiaires.

...

## **CONCLUSIONS**

Ces actions de formations, courtes ou longues, dans le pays concerné ou en FRANCE, pour des stagiaires étrangers ou pour des coopérants, relèvent de projets de coopération ou stages de perfectionnement des coopérants dont l'étude, l'expertise, le montage, l'organisation, la réalisation, l'évaluation et le suivi peuvent être confiés à un *CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION INFORMATIQUE* (centre de formation, centre de ressources informatiques, centre de recherche et d'expériences informatiques, centre de capitalisation de l'expérience française, centre de documentation des expériences informatiques mondiales, centre d'accueil, pour des organismes institutionnels - nationaux ou intergouvernementaux - qui proposent des

projets de coopération ou de formation de coopérants dans le domaine de l'informatique).

Ce CENTRE INTERNATIONAL devrait accroître l'efficacité des organismes institutionnels tout en les déchargeant partiellement des problèmes techniques d'élaboration de projets de coopération (dans le domaine de l'informatique).

Il faciliterait la recherche d'experts pour des missions (en FRANCE ou à l'étranger), participerait à l'organisation de visites techniques pour des responsables étrangers dans un domaine, celui de l'informatique, où l'évolution continuelle ne permet pas toujours de trouver rapidement la compétence souhaitée.

Ce CENTRE INTERNATIONAL pourrait, enfin, devenir un support de la politique de coopération des organismes relevant de la COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE et de ceux chargés de la FRANCOPHONIE.

Jean A. VERGNES

Docteur ès-Sciences

Université d'AIX-MARSEILLE

Directeur du C.I.I.S. de SALON.

Consultant au Ministère des Affaires Étrangères,  
au Ministère de la Coopération et à l'UNESCO.